



CODE DE VIE CAMP D'HIVER LAJEUNESSE 2012

- ☆ Si votre enfant doit s'absenter ou arriver en retard, vous devez avertir l'animateur-trice responsable du groupe de votre enfant ou la coordonnatrice du Camp en laissant, LE PLUS TÔT POSSIBLE, un message au 514 278-2654 ou par courriel à : campdejour@centrelajeunesse.org
- ☆ Le camp débute à 9 h 30 et se termine à 15 h 30, du lundi au vendredi. L'accueil des jeunes se fait au Centre Sainte-Cécile, au 225 rue de Castelnau Est. Vous devez venir les chercher au même endroit, à la fin de la journée. Dès 15 h 45, votre enfant sera transféré au service de garde, impliquant des frais de retard à **votre charge**.
- ☆ Le service de garde est situé au Centre Sainte-Cécile, au 225 rue de Castelnau Est. Il est disponible dès 7 h 15 le matin, jusqu'à 18 h le soir. Il est possible d'utiliser ce service à la journée, au coût de 9 \$. Important : après 18 h, des **frais de 5 \$** vous seront facturés pour **chaque 15 minutes de retard**.
- ☆ Pour toutes consignes particulières concernant votre enfant, vous devez les remettre **PAR ÉCRIT** à l'animateur-trice du groupe de votre enfant ou à la coordonnatrice. Par exemple : *« mon enfant ne peut pas courir aujourd'hui car il a la grippe »*, etc.
- ☆ Si votre enfant doit prendre des médicaments, vous devez nous faire parvenir **PAR ÉCRIT** la posologie à suivre. De plus, le médicament doit être identifié au nom de votre enfant.
- ☆ Chaque jour, votre enfant doit avoir avec lui:

1. Un dîner nutritif (froid car pas de micro-ondes)
2. Son ensemble de neige
3. Des vêtements confortables pour jouer
4. Des vêtements chauds
5. Des vêtements de rechange
6. Un t-shirt usé ou tablier pour la peinture

Chaque article doit être identifié au nom de l'enfant et placé dans son sac à dos !
Le lunch est obligatoire, car il sera impossible aux enfants d'aller acheter de la nourriture à l'extérieur.

☆ Il est interdit d'apporter au camp :

1. Robe et jupe
2. Bijoux et argent
3. Un baladeur, Ipod, MP3, téléphone cellulaire...
4. Tout autre objet de valeur ou ayant une connotation violente

☆ Advenant des problèmes de conduite, les responsables du camp de jour se verront dans l'obligation de communiquer avec les parents de l'enfant concerné afin de trouver des moyens pour corriger la situation. Le camp se réserve le droit d'expulser un enfant.

Procédure en cas de problème de conduite (à titre indicatif) :

1. Avertissement verbal donné à l'enfant par l'animateur-trice
2. Rencontre entre l'enfant et la coordonnatrice
3. Avis écrit donné à l'enfant par le responsable du camp de jour
4. Appel aux parents
5. Rencontre entre le responsable des loisirs du Centre et l'animateur-trice
6. Expulsion du camp pour un temps déterminé

☆ En tout temps, si vous avez des commentaires à nous faire, des suggestions pour améliorer le camp d'hiver ou des questions, n'hésitez pas à communiquer avec la coordonnatrice jeune : campdejour@centrelajeunesse.org.

BONNE RELÂCHE À TOUS !!!

À Montréal le _____

Signature des parents _____

